

# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 33 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Débat d'orientations budgétaires.**

Vu le Code général des collectivités territoriales qui stipule qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif,

Vu le règlement intérieur qui prévoit la tenue de ce débat d'orientations budgétaires,

Après avoir pris connaissance des documents faisant état du contexte, des perspectives et orientations pour la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée en Commission des moyens généraux le 12 mars 2013,

**Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaire.**

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

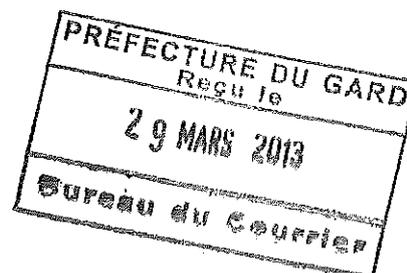
*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian REY*  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 34 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEK, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Fixation de la participation des familles aux sorties organisées par les ALSH de Codolet et Laudun-l'Ardoise.**

Vu les séjours organisés par les ALSH pendant les vacances d'hiver 2013 et la nécessité de fixer les participations des familles,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Jeunesse et Enseignements artistiques,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

De fixer les participations des familles aux frais de séjour des ALSH de la façon suivante :

Pour l'ALSH de Codolet :

Séjour Ados du 24/02 au 01/03/2013 aux Deux-Alpes :

Tranche A : QF 0 à 700 €	250 €
Tranche B : QF 700 à 1000 €	275 €
Tranche C : QF plus de 1000 €	300 €

Séjour 6-12 ans du 25/02 au 01/03/2013 à Saint-Véran :

Tranche A : QF 0 à 700 €	200 €
Tranche B : QF 700 à 1000 €	250 €
Tranche C : QF plus de 1000 €	300 €

Pour l'ALSH de Laudun-l'Ardoise :

Une participation est demandée à chaque famille dès que le coût de la sortie dépasse 10 € par enfant. Dans ce cas, la participation est calculée à hauteur de 20% du coût de la sortie par enfant. Séjour au Futuroscope du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2013 : 75,00 €/ enfant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...29...mars...2013  
et publication

le...29...mars...2013

Le Président

Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 35 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEP, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DÉSCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Partenariat 2013 Etoile de Bessèges.**

Dans le cadre de l'organisation de la 4<sup>e</sup> étape de l'Etoile de Bessèges 2013 portant le titre de « Grand Prix du Gard Rhodanien » le 2 février 2013,

Vu la convention de partenariat signée avec l'Étoile de Bessèges le 16 février 2010 pour 5 ans,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Culture, Sport et patrimoine,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'octroyer pour 2013 une subvention à hauteur de 45 000 € dans le cadre du partenariat avec l'association UCB,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'annexe n°3, ci-jointe, de la convention d'objectif signée en 2010 par la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget en cours.

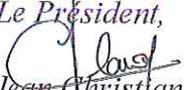
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le...29...mars...2013  
et publication

le...29...mars...2013

Le Président,  
  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 36 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEP, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Tarification de la saison culturelle 2013.**

Vu la programmation culturelle de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Culture, Sport et Patrimoine du 6 février 2013,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

De fixer les tarifs suivants :

- Pour la saison culturelle (hors festival « les Arts de la voix ») :
  - . 10 € en tarif plein,
  - . 8 € en tarif réduit (personnes en situation de handicap, bénéficiaires des minimas sociaux et étudiants sur présentations des justificatifs),
  - . 5€ en tarif abonnement,
  - . Gratuité pour les moins de 12 ans,
  - . Le pass pour les 13 spectacles de la saison culturelle (hors festivals) à 60 €.
  
- Pour le festival des « Arts de la Voix » :
  - . 16 € en tarif plein pour le concert de Luz Casal puis 12€ pour les autres concerts
  - . 14 € en tarif réduit pour le concert de Luz Casal puis 10€ pour les autres concerts (personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires des minima sociaux et étudiants sur présentations des justificatifs),
  - . Le pass pour les 5 concerts à 52 €,
  - . Gratuité pour les moins de 12 ans.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

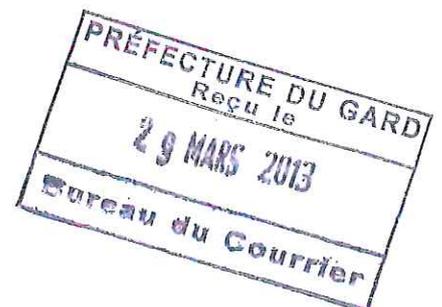


*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 37 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEP, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Accord sur la fusion de deux syndicats mixtes et deux syndicats de communes pour constituer un syndicat mixte communal : le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets et Ordures Ménagères (SITDOM) du Gard rhodanien et approbation des statuts.**

Vu l'arrêté préfectoral 2012-339-0010 relatif au projet de périmètre du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets et ordures Ménagères du Gard rhodanien,

Vu le projet des statuts du SITDOM du Gard rhodanien annexé à cet arrêté,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de donner son accord sur la fusion de deux syndicats mixtes et de deux syndicats de communes pour constituer le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets et Ordures Ménagères (SITDOM) du Gard rhodanien,
- d'approuver les statuts annexés et le nouveau périmètre du SITDOM.
- de désigner les 42 délégués titulaires et 42 suppléants comme décrits dans le tableau ci-joint:

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 29 mars 2013

et publication

le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian*

Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 38 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Zone de l'Euze.**

Considérant que la Zone d'activités de l'Euze a été déclarée d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral,

Afin d'étudier l'aménagement de cette zone dans le cadre de sa compétence économique, et d'en réaliser à terme les infrastructures,

Vu l'étude de faisabilité pour l'extension de la zone d'activité de l'Euze réalisée par le bureau d'études mandaté par la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc,

Conformément au Code de l'Urbanisme qui permet, à l'intérieur d'un périmètre d'études préalables, que la Communauté d'agglomération demande aux Communes concernées de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme susceptibles de compromettre le projet qui doit être délimité,

Vu les procédures en cours relatives au document d'urbanisme de la commune de Bagnols-sur-Cèze et la possibilité réglementaire pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien d'avancer dans ce projet,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Economique,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'initier une Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique sur la zone de l'Euze à Bagnols sur Cèze,
- d'autoriser le Président à engager le lancement d'une procédure de consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'ensemble des études, de conception portant sur la création et la réalisation d'une ZAC.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean-Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication

le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean-Christian REY*



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 39 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEP, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Désignation des délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte PRAE (Parc Régional d'Activité Economique) Antoine-Laurent Lavoisier.**

Vu l'arrêté préfectoral 2012-1-2635 du 13 décembre 2012 autorisant la création du Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activité Economique Antoine-Laurent Lavoisier.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Economique,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de valider l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien au Syndicat Mixte PRAE (Parc Régional d'Activité Economique) Antoine-Laurent-Lavoisier
- de désigner les représentants titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Philippe PECOUT	Jean-Pierre CHARRE
Serge VERDIER	Serge BOISSIN
Olivier JOUVE	Didier BONNEAUD

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...29...mars...2013  
et publication

le...29...mars...2013

Le Président,

*Jean Christian REY*



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 40 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Désignation des délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte PRAE (Parc Régional d'Activité Economique) Marcel-Boiteux**

Vu l'arrêté n° 2012-198-004 en date du 16 juillet 2012, portant création de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et complété par l'arrêté complémentaire n° 2012-319-005 du 14 novembre 2012, dans lesquels le Préfet a notifié à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien la liste des structures pour lesquelles il est nécessaire pour le conseil communautaire de désigner ses représentants,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Economique,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de valider l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien au Syndicat Mixte PRAE (Parc Régional d'Activité Economique) Marcel-Boiteux,
- de désigner les représentants titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Serge BOISSIN	Serge VERDIER
Jean-Pierre CHARRE	Didier BONNEAUD
Louis CHINIEU	Olivier JOUVE

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian*  
Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 41 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTE, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Adhésion aux FRANCAS.**

Considérant que l'association « Les FRANCAS » a pour mission d'accompagner la Communauté d'agglomération dans la réflexion puis dans la mise en place de sa politique enfance jeunesse et de son projet éducatif local, avec le centre de loisirs du Val de Tave, l'espace jeunes et le multi-accueil Michel Faure à Connaux,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'adhérer à cette association
- de désigner Jean-Denis KLEIN, en qualité de représentant au sein de cette instance.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication

le 29 mars 2013

Le Président

Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 42 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant est obligatoirement compris, s'il est fixé pour 2013, entre 206 € et 2 065 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 100 000 € au cours de la période de référence, entre 206 € et 4 084 € si le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur ou égal à 100 000 € et inférieur à 250 000 € et entre 206 € et 6 102 € pour les autres contribuables.

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

La communauté de communes Cèze Sud avait délibéré au mois de décembre pour la prise en charge de la baisse de la base minimum de la cotisation minimum.

Cette délibération prise précocement doit être confirmée par le conseil d'agglomération.

Concernant l'année 2012, la prise en charge par la communauté d'agglomération devant être un montant fixe pour chaque entreprise, elle s'élèvera à 928 € et représente un montant total de 30 624 € pour 33 entreprises dégrevées.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **De retenir** une base pour l'établissement de la cotisation minimum pour le territoire et seulement, de la Communauté de Communes Cèze Sud,
- **De fixer** le montant de la base à 1015, pour les assujettis dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 10 000 €,
- **De fixer** le montant de cette base à 2030 pour les assujettis dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 100 000 €,
- **De fixer** le montant de cette base à 2500 pour les assujettis dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur ou égal à 100 000 €,
- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 20/03/13...  
et publication  
le 20/03/13...  
Le Président,

*Jean Christian REY*



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 43 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU , Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA , Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT , Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Adhésion au service prévention des risques professionnels.**

Vu la proposition du Centre de Gestion concernant une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail à apporter aux collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail,

Considérant les nombreux avantages que cette mission facultative présente par la mise en commun de moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités en offrant, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site,

Considérant l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- de solliciter le Centre de Gestion pour cette mission, dont le coût serait de 180 euros annuel pour la collectivité, plus les prestations individualisées à la demande : ½ journée : 280 euros, journée : 500 euros, ainsi que la convention AFCI : 500 euros la visite.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication

le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian REY*  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 44 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Institution d'une contribution à l'Office de tourisme de l'agglomération du Gard rhodanien, modalités d'application et tarifs 2013.**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est substituée aux collectivités ayant fusionné pour l'exercice de leurs compétences et notamment dans le cadre de sa compétence tourisme,

Considérant que la Communauté de communes de Valcèzard, absorbée dans l'agglomération du Gard rhodanien, gère l'Office de tourisme de Goudargues en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Considérant qu'à ce titre, elle percevait des contributions de prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, entreprises de loisirs...) et qu'en échange de ces contributions, calquées sur le système des adhésions dans les offices de tourisme associatifs, les professionnels recevaient un certain nombre de services (parution dans les guides, sur le site internet, mise à disposition de documentation touristique en début de saison, accompagnement au montage de projet et à la requalification des hébergements...),

Afin de pérenniser ce partenariat avec les prestataires touristiques du territoire et de maintenir ce service de promotion,

Considérant la nécessité de proposer un tarif de transition qui se base à la fois, sur la grille tarifaire adoptée pour l'année 2013 par l'association « Office de tourisme intercommunal Rhône-Cèze-Languedoc Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit » et sur les tarifs pratiqués par la Communauté de communes Valcèzard en 2012,

Considérant que certains aménagements sont proposés en vue d'une harmonisation des tarifs pour l'année 2014 :

- Dans le cas des hébergements, l'importance de la structure touristique est évaluée par un comptage en « nombre de lits » (et non pas structures, chambres...).
- Il est introduit un demi-tarif après le 1<sup>er</sup> mai pour inciter les prestataires à adhérer même si les supports de communication sur la saison sont déjà imprimés. L'association pratique la même chose.
- Le tarif le plus élevé est appliqué par principe aux établissements ouverts uniquement en saison ainsi qu'aux professionnels qui exercent au moins deux activités différentes (gîte et/ou chambre d'hôtes et/ou restaurant et/ou camping...).

Sur proposition de la Commission Tourisme,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'adopter les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place, à destination des prestataires touristiques, tout document relatif à la contribution à l'Office de tourisme

	Proposition 2013	Adhésion en cours d'année Après le 1 <sup>er</sup> mai	Association 2013	Valcèzard 2012
- Adhésion simple	16	16	16	16
- Artistes/Artisans	50	25	60	50
- Associations	50	25	-	50
- Commerces	50	25	-	50
- Autres	50	25	-	50
- Caves	60	30	60	80
- Produits du terroir	60	30	60	80
- Activités à l'année	60	30	60	80
- Aires naturelles de camping	60	30	60	80
- Campings : - de 10 emplacements	60	30	60	80
- Hébergements : - de 15 lits	60	30	60	80
- Activités et com. saisonniers	80	40	-	95
- Camping : + de 10 emplacements	80	40	60	95
- Hébergements : + de 15 lits	80	40	50 à 90	80 à 95
- Restaurants	80	40	60	80
- Activités multiples	80	40	-	-

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian*  
Jean Christian



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 45 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTE, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Institution d'une taxe de séjour sur le territoire de l'agglomération du Gard rhodanien, modalités d'application et tarifs 2013 – annule et remplace la délibération n° 45/2013 du 18 février 2013 pour cause d'erreur matérielle.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien s'est substituée aux collectivités ayant fusionné pour l'exercice de leur compétences.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, une des collectivités absorbées dans l'agglomération du Gard rhodanien avait instauré une taxe de séjour sur son territoire de 16 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, cette compétence tourisme est exercée par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Afin de pérenniser et de développer une politique touristique ambitieuse, de renforcer les actions de promotion et de valorisation touristiques du territoire, il apparaît nécessaire d'étendre la perception de la taxe de séjour à l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.

**Proposition d'institution d'une taxe de séjour mixte**

Il est proposé d'instaurer une taxe de séjour communautaire au 01/04/2013 pour réaliser des actions en faveur du tourisme, conformément aux articles L2333-26 et suivants du CGCT. Les communes seront plus habilitées à percevoir cette taxe à compter de cette date.

Cette taxe concerne tous les types d'hébergement touristique. Conformément à l'article L.2333-29 du CGCT, la taxe de séjour est due par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans les communes du territoire et qui ne possèdent pas de résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

La nature des hébergements déterminera le régime retenu pour le calcul de la taxe.

**Taxe de séjour au réel**

La taxe de séjour au réel est calculée sur le nombre de nuitées effectivement réalisées. Elle est payée par le client à l'hébergeur qui est chargé de la collecter puis de la reverser à la trésorerie.

Il est proposé d'instaurer une taxe de séjour au réel pour les natures d'hébergement suivantes :

- Hôtels
- Résidences de Tourisme
- Villages de Vacances
- Campings

➤ *Période de perception*

La période de perception débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 octobre.

➤ *Exonérations obligatoires*

- Les enfants de moins de 13 ans
- Les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectif d'enfants homologué
- Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station
- Les bénéficiaires des aides sociales (Code de l'action sociale et des familles) :
  - Personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile
  - Personnes handicapées
  - Personnes en Centre pour handicapés adultes
  - Personnes en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

➤ *Réductions obligatoires*

Les **réductions** de la taxe de séjour concernent (Article D2333-49 du CGCT) les familles titulaires de la carte famille nombreuse qui bénéficient de la même réduction que celle accordée par la SNCF :

- 30 % familles de 3 enfants de moins de 18 ans.
- 40 % familles de 4 enfants de moins de 18 ans.
- 50 % familles de 5 enfants de moins de 18 ans.
- 75 % familles de 6 enfants de moins de 18 ans.

La taxe de séjour au réel n'ouvre pas droit à une exonération pour établissement exploité depuis moins de 2 ans, ni aux abattements qui caractérisent le régime du forfait.

➤ *Recouvrement*

Les hébergeurs collectant le produit de la taxe de séjour doivent déposer ce produit, accompagné d'un état justificatif, à la trésorerie **dans un délai de 30 jours** qui suit la fin de la période de perception.

### **Taxe de séjour forfaitaire**

La taxe de séjour forfaitaire est calculée sur la base d'un forfait de nuitées en fonction de la capacité d'accueil comprise à la fois dans la période de perception décidée par la Communauté d'Agglomération et la période d'ouverture de l'établissement.

Il est proposé d'instaurer une taxe de séjour au forfait pour les natures d'hébergement suivantes :

- Gîtes
- Meublés de Tourisme
- Chambres d'hôtes

➤ *Période de perception*

La période de perception débute le dernier samedi du mois de juin et se termine le premier samedi du mois de septembre

➤ *Abattement obligatoire :*

- De 1 à 60 nuitées : - 20% ;
- De 61 à 105 : - 30% ;
- De 106 et plus : - 40%

➤ *Exonération*

La taxe de séjour forfaitaire ouvre droit à une exonération pour les établissements exploités depuis moins de 2 ans.

➤ *Recouvrement*

Les hébergeurs redevables de la taxe de séjour reçoivent une facture émise par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à la fin de la période de perception.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'instaurer la taxe de séjour sur les 42 communes de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à compter du 01/04/2013 ;
- d'adopter les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous, les régimes de taxe de séjour, les périodes de perception ainsi que les modes d'encaissement évoqués ci-dessus ;
- de valider les exonérations évoquées ci-dessus ;
- d'instaurer la création et la mise en place d'une régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférent à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place, à destination des hébergeurs, tout document permettant une meilleure compréhension de cette taxe.

Types et catégories d'hébergement	Tarifs applicables au 01/04/2013
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.35 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,35 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles de catégorie confort, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,35 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles - Villages de vacances 4 et 5 étoiles de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe, 4 et 5 étoiles, Résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, Meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christian REY*  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 46 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Création des conseils de crèche et élection des représentants de la Communauté d'Agglomération.**

Vu la circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches et instaurant les conseils de crèche qui ont pour objectifs d'informer, d'échanger et de répondre aux interrogations autour des questions de vie quotidienne ou sur les orientations ou projets de l'établissement d'accueil,

Considérant que le conseil de crèche est composé d'élus de la collectivité gestionnaire (2 titulaires et 2 suppléants), de professionnelles des structures (2 titulaires et 2 suppléants) et de représentants des familles (2 titulaires et 2 suppléants),

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

de désigner les représentants suivants :

**1. Multi-accueil Eugénie-Thomé de Bagnols-sur-Cèze :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier JOUVE	Jean-Yves CHAPELET
Karine GARDY	Catherine EYSSERIC

**2. Multi-accueil Vigan-Braquet de Bagnols-sur-Cèze :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier JOUVE	Jean-Yves CHAPELET
Karine GARDY	Pierrette PASQUINI

**3. Multi-accueil l'Île aux Enfants de Laudun l'Ardoise :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier JOUVE	Yvette SAUT
Catherine LAVIOS	Philippe PECOUT

**4. Multi-accueil Les Petits Pas de Sabran :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier JOUVE	Dominique PAUL
Jean-Marc JORDA	Sylvie NICOLLE

**5. Multi-accueil de Pont-Saint-Esprit :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier JOUVE	Jean-Marie-DAVER
Claire LAPEYRONIE	Christine CLERC

**6. Multi-accueil La Ribambelle de Goudargues :**

Titulaires	Suppléants
Olivier JOUVE	Alain RICARD
Martial BONNEFOND	Brigitte MIJOT

**7. Multi-accueil Castor et Panda de Saint-Paulet de Caisson :**

Titulaires	Suppléants
Olivier JOUVE	Sandrine ENGELS
Christophe SERRE	Yolande VIGNAL

**8. Multi-accueil Les Petits Bouchons de Tavel :**

Titulaires	Suppléants
Olivier JOUVE	Pascal ERNANZ
Marie-Charlotte CHAMOUX	Cécile BELLASBET-SEYLLER

**9. Multi-accueils de Orsan et Connaux (DSP) :**

Dans ces structures gérées en DSP, il existe un conseil de crèche dans chaque structure dans lequel deux élus communautaires sont appelés à siéger.

Il est proposé de désigner :

- Pour le multi-accueil à Orsan : Olivier JOUVE et Jean-Pierre CHARRE
- Pour le multi-accueil de Connaux : Olivier JOUVE et Pascal PELLAT

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

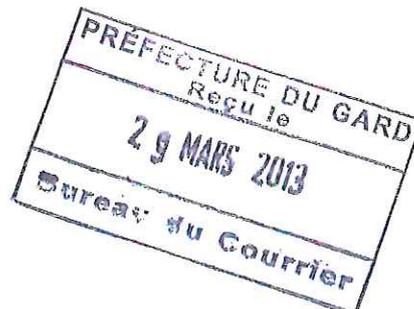
*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29...mars...2013  
et publication  
le 29...mars...2013

Le Président,

*Jean Christian REY*  
JEAN CHRISTIAN REY  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GARD RHODANIEN (I)



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 47 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEP, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Acquisition matériels et mobiliers pour les multi-accueils de Pont-Saint- Esprit, Saint-Géniès de Comolas et Saint-Victor la Coste : demande de subvention à la CAF du Gard et au Conseil général du Gard.**

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil général du Gard peuvent financer l'acquisition de matériels et mobiliers pour les structures multi-accueils du département : lits, tables, chaises, tables à langer, vaisselle, petit et gros électroménager, jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur, matériels pédagogiques, éducatifs, de puériculture et d'hygiène,

Considérant que dans le cadre de l'extension du multi-accueil de Pont-Saint-Esprit et de la construction des multi-accueils de Saint-Géniès de Comolas et Saint-Victor la Coste, l'acquisition de matériels et mobiliers a été estimée à :

- Pont-Saint-Esprit : 80 000 €,
- Saint-Géniès de Comolas : 60 000 €,
- Saint-Victor la Coste : 40 000 €.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil général du Gard pour ces acquisitions et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean-Christophe REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,

*Jean Christophe Rey*  
Jean Christophe Rey



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 48 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florènt GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Signature des autorisations prévues par le code de l'urbanisme pour les travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome de Bagnols-sur-Cèze.**

Considérant que dans le cadre du programme de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome de Bagnols-sur-Cèze il est nécessaire d'obtenir les autorisations prévues par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement (permis de construire ou autorisation de travaux, dossier *loi sur l'eau...*),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-1,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président,



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 49 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice ÇULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Signature des autorisations prévues par le code de l'urbanisme pour la pose d'un bâtiment modulaire sur le parking Guy-Coutel à Bagnols-sur-Cèze.**

Considérant que dans le cadre du programme de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thomé de Bagnols-sur-Cèze il est nécessaire de poser un bâtiment modulaire de 250 à 300 m<sup>2</sup> sur le parking Guy-Coutel de Bagnols-sur-Cèze pour continuer à accueillir les enfants,

Considérant que cette construction modulaire entre dans la catégorie des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président

*Jean Christian REY*  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 50 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

# **Convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain d'assiette pour la pose d'un bâtiment modulaire sur le parking Guy-Coutel à Bagnols-sur-Cèze pendant les travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome.**

Entre les soussignés

La Commune de Bagnols-sur-Cèze, représentée par Monsieur Jean-Yves CHAPELET, le Premier Adjoint agissant au nom et pour le compte de la Commune,

D'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président Monsieur Jean Christian REY ou son représentant agissant au nom et pour le compte de la Communauté,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **Objet de la convention**

La Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc a lancé en 2012 un programme de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome de Bagnols-sur-Cèze repris par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

En effet la structure date de 1964 et son organisation architecturale interne ne correspond plus aux conditions et normes actuelles d'accueil des enfants : bâtiment pas isolé thermiquement et mal insonorisé, piliers de soutènement au centre des espaces de vie, dortoirs exigus, longs couloirs et pièces sans lumière naturelle, cuisine sous-dimensionnée et mal adaptée, bureau de la direction et salles réservées au personnel trop petites...

Toutefois, ces travaux nécessitent la pose d'un bâtiment modulaire de 250 à 300 m<sup>2</sup> sur le parking Guy-Coutel de Bagnols-sur-Cèze pour continuer à accueillir les enfants.

De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, la Commune de Bagnols-sur-Cèze met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, à titre gratuit, un terrain pour la pose de ce bâtiment modulaire.

## **Article 1 : Désignation du terrain.**

La commune de Bagnols-sur-Cèze met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, à titre gratuit, un terrain cadastré section ..., d'une superficie de ...m<sup>2</sup>, situé quartier ....

## **Article 2 : Engagement de la commune de Bagnols-sur-Cèze.**

La commune de Bagnols-sur-Cèze met à la disposition de la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc l'ensemble du bien, en l'état, dans le but de permettre uniquement la pose d'un bâtiment modulaire pendant toute la durée des travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome.

### **Article 3 : Engagements de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.**

Dans le cadre de cette mise à disposition, Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, accepte les lieux en l'état et s'engage à poser uniquement un bâtiment modulaire pendant toute la durée des travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Elle paiera les primes et cotisations sans que la responsabilité de la commune de Bagnols-sur-Cèze puisse être mise en cause.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, devra respecter toutes les normes de sécurité correspondant à ce type d'équipement.

### **Article 4 : Durée de la mise à disposition.**

La mise à disposition par la commune de Bagnols-sur-Cèze de ce terrain à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, est consentie du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2014.

### **Article 5 : Résiliation de la convention.**

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des clauses contenues dans la présente convention et s'engagent à les appliquer.

En cas de non-respect, celle-ci sera résiliée de plein droit.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour la Commune de Bagnols-sur-Cèze,  
Le Premier Adjoint

Pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,  
Le Président



**Objet : Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la pose d'un bâtiment modulaire sur le parking Guy-Coutel à Bagnols-sur-Cèze pendant les travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome.**

Considérant que dans le cadre du programme de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome de Bagnols-sur-Cèze il est nécessaire de poser un bâtiment modulaire de 250 à 300 m<sup>2</sup> sur le parking Guy-Coutel de Bagnols-sur-Cèze pour continuer à accueillir les enfants,

Afin de permettre la pose de ce bâtiment modulaire et son fonctionnement pendant toute la durée des travaux,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la mairie de Bagnols-sur-Cèze la convention, jointe en annexe, de mise à disposition du terrain d'assiette de la structure modulaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,



*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication  
le 29 mars 2013

Le Président

*Jean Christian REY*



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 51 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTE, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABLIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Réhabilitation du multi-accueil *Eugénie-Thome* de Bagnols-sur-Cèze : demande de subvention à la CAF du Gard et au Conseil général du Gard.**

Vu le projet de réhabilitation du multi-accueil *Eugénie-Thome* de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant qu'en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et la PMI du Gard, la structure portera sa capacité d'accueil de 45 à 60 places,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil général du Gard peuvent participer à ces travaux de réhabilitation estimés à 800.000 € HT,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil général du Gard pour les travaux de réhabilitation du multi-accueil *Eugénie-Thome* de Bagnols-sur-Cèze,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

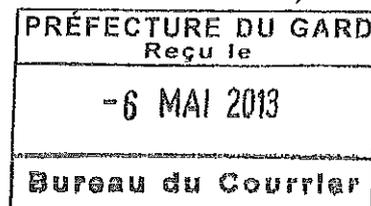
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 6 Mai 2013  
et publication  
le 6 Mai 2013

Le Président,  
  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 52 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU , Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA , Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTE, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT , Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Travaux de réaménagement intérieur au multi-accueil *Les Petits Pas* de Sabran : demande de subvention à la CAF du Gard et au Conseil général du Gard.**

Vu le projet de réaménagement intérieur du multi-accueil *Les Petits Pas* de Sabran,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil général du Gard peuvent participer à ces travaux estimés à 60.000 € HT,

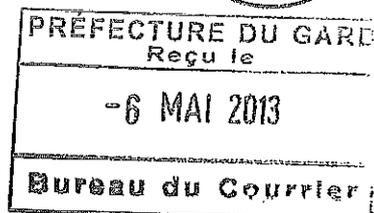
**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil général du Gard pour ces travaux de réaménagement intérieur au multi-accueil *Les Petits Pas* de Sabran,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...6...mai...2013  
et publication  
le...6...mai...2013

Le Président,

Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 53 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Signature des autorisations prévues par le code de l'urbanisme pour les travaux de réaménagement intérieur au multi-accueil *Les Petits Pas* de Sabran.**

Vu le projet de réaménagement intérieur du multi-accueil *Les Petits Pas* de Sabran, nécessitant un permis de construire,

Considérant que préalablement à l'exécution des travaux, la Communauté d'Agglomération doit obtenir les autorisations prévues par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement (permis de construire ou autorisation de travaux, dossier *loi sur l'eau...*),

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

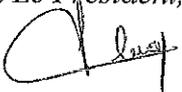
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

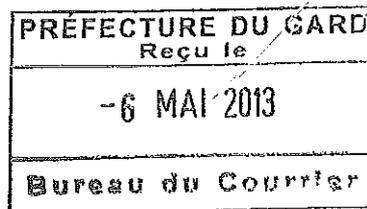
Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...6... Mai... 2013  
et publication  
le...6... Mai... 2013

Le Président,

  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 54 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTE, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Politique de la Ville – Atelier santé ville (ASV).**

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'Atelier Santé Ville de la commune de Bagnols-sur-Cèze a été transféré à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant qu'il est prévu un temps de coordination à 0,8 ETP, co-financé par l'Etat (DDCS), le Conseil Général du Gard et la collectivité,

Considérant que les objectifs de l'Atelier Santé Ville ont été validés par les partenaires du comité de pilotage,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités et Politique de la Ville du 12 février 2013,

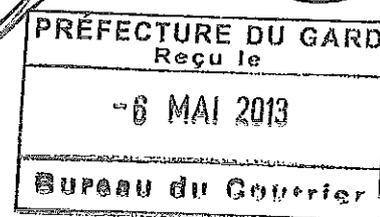
**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **De solliciter** une subvention auprès de l'Etat (DDCS) à hauteur de 10 000 € pour le financement du poste de coordination pour l'année 2013,
- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil Général du Gard à hauteur de 10 000 € pour le financement du poste de coordination pour l'année 2013.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le...6...mai...2013  
et publication  
le...6...mai...2013

Le Président,

  
Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 55 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEK, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Politique de la Ville – Programme Nutrition de l'Atelier santé ville (ASV).**

Vu le programme d'actions nutrition de l'Atelier Santé Ville dont l'objectif est de promouvoir une alimentation équilibrée en adaptant les recommandations nutritionnelles aux contraintes socio-économiques,

Considérant que ce programme peut être financé par l'Etat (DDCS), le Conseil Général du Gard, et la Ville de Bagnols-sur-Cèze au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et par l'union Européenne au titre du dispositif « Un fruit à la récré »,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités et Politique de la Ville du 12 février 2013,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **De solliciter** l'agrément de la Communauté d'Agglomération auprès de France Agrimer afin de bénéficier de l'aide accordée au dispositif « Un fruit à la récré ».

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

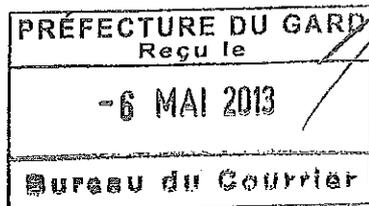
Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...06...mai...2013  
et publication  
le...06...mai...2013

Le Président,

*Jean Christian REY*



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 56 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTEY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Transport Solidaire sur le territoire de l'agglomération (10 communes, anciennement RCL).**

Considérant qu'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le dispositif « transport solidaire » a été renouvelé,

Considérant que ce dispositif est destiné :

- aux personnes âgées de +65 ans, les déplacements concourant à lutter contre leur isolement : rendez-vous médicaux, courses,...
- aux bénéficiaires des minima sociaux, tous déplacements concourant à leur insertion professionnelle (accès à l'emploi ou à la formation, rendez-vous avec les organismes administratifs, entretien d'embauche,...),

Considérant que suite à des problèmes techniques, liés à une modification dans la gestion du dispositif dans le cadre du nouveau marché, aucun titre de transport n'a été demandé aux usagers durant le mois de janvier 2013 et les 15 premiers jours de février 2013,

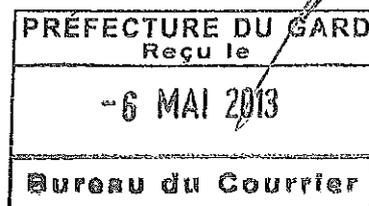
**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- **De valider** la gratuité du dispositif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2013 inclus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le président,

*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ...06...mai...2013  
et publication

le...06...mai...2013

Le Président,

Jean Christian REY



# Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

## Délibération n° 57 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 18 février 2013

\*\*\*\*\*

Date de la convocation = 12 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 69

Nombre de délégué absent ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Tavel, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent VENTAJOL, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELLAT, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Patrice PRAT, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Françoise HARTER, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Maurice CULTY, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Elian PETITJEAN, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Jean-Marie LAURENS, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alain AUDIBERT, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Catherine EYSSERIC à Jean Christian REY, Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Emmanuelle CRÉPIEUX à Raymond MASSE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Gérard DORILLE à Rémy SALGUES.

Absents : Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Jean THEROND.

\*\*\*\*\*

**Objet : Attributions de compensations provisoires.**

Considérant que l'attribution de compensation concerne les établissements publics de coopération intercommunale ayant opté pour la taxe professionnelle unique (TPU) ou pour la taxe professionnelle de zone (TPZ),

Considérant que la Communauté d' Agglomération du Gard rhodanien a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, par la fusion de 5 Communautés de Communes dont une Communauté de communes à fiscalité additionnelle (Garrigues Actives) et l'absorption de 1 commune isolée et deux communes issues d'autres Communautés de Communes, au total, 6 communes pour lesquelles une attribution de compensation devra être versée à compter de l'année 2013,

Dans l'attente de la commission locale d'évaluation des charges transférées, et afin de ne pas pénaliser la gestion de trésorerie de ces 6 communes,

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

de verser à titre provisoire, les attributions de compensations mensuelles ci-dessous :

- Lirac	5.000 €
- Tavel	80.000 €
- Issirac	5.000 €
- Verfeuil	5.000 €
- Saint André d'Olérargues	5.000 €
- Saint Marcel de Carreiret	5.000 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18 février 2013.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2013  
Le

  
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 mars 2013  
et publication

le 29 mars 2013

Le Président

Jean Christian REY

